

GE_GERICHTE ATAS/924/2008 vom 26. August 2008

GE Cour de justice, 2008-08-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_924_2008

FR: GE_GERICHTE ATAS/924/2008 du 26 août 2008

IT: GE_GERICHTE ATAS/924/2008 del 26 agosto 2008

Erwägungen

E. 15

Il y a dès lors lieu de confirmer que les conditions de la révision ne sont pas réalisées si l'on compare la situation lors de l'octroi de la demi-rente avec celle faisant l'objet de la présente procédure. Aussi le recours est-il partiellement admis, en ce sens que la rente entière doit être remplacée par une demi-rente d'invalidité, et non pas supprimée.

A/4732/2006 - 13/13 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.